



2024 - AVIS AUX NAVIGATEURS N° 18

RÉGION MAISONNEUVE
SECTION MONTRÉAL-LAC ONTARIO

Quai de Côte Ste-Catherine – Bollard remplacé

Veillez noter que le bollard manquant à l'extrémité est du quai de Côte Sainte-Catherine a été remplacé, celui-ci sera utilisable à partir du 14 juin. À partir de cette date, les restrictions d'amarrage décrites dans l'Avis aux navigateurs n° 9 ne s'appliqueront plus.



Le 12 juin 2024